



FORMULAIRE ADHESION 2019/2020

Du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020

Photo d'identité

Mme/Mlle/M. :

- Date de naissance :
- Adresse :
- N° tél :
- E-mail :
- Date d'adhésion :



Montant de l'adhésion :

- Montant de l'adhésion : 130 €
- Montant de la licence Sports pour Tous :
- Licence Pratiquant + 18 ans 32,80 € avec abonnement * 22,80 € sans abonnement.
- Licence Pratiquant - 18 ans 22,70 € avec abonnement * 12,70 € sans abonnement
- Licence Famille 38,00 € avec abonnement * 28,00 € sans abonnement
- Montant Total adhésion + licence : €
- Règlement effectué par :

En adhérant à l'association Ordo'Coach, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège de l'association. J'autorise l'association Ordo'Coach et les organes déconcentrés de la Fédération Française Sports pour Tous à fixer, reproduire, communiquer et modifier, par tout moyen technique, les photos et vidéos prises pendant toute la durée de l'adhésion et ce, pour l'ensemble des supports de communication interne et externe à titre gracieux.

** cahier de l'animateur*

Fais-le :

A :

Signature du Président

Signature de l'adhérent

(Pour les mineurs, signature des parents)



CERTIFICAT MEDICAL

*Attestant de l'absence de
contre-indication à la pratique
sportive*

A remettre à votre animateur sportif lors de la première séance

Je soussigné, Docteur :

Certifie que l'examen de Madame Monsieur, réalisé ce jour

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N'a pas mis en évidence de contre-indication à la pratique sportive des activités suivantes :

- Activités gymniques d'entretien et d'expression
- Activités de randonnées de proximité et d'orientation
- Jeux sportifs et jeux d'opposition
- Activités aquatiques

Adaptations nécessaires en fonction de l'état de santé

Contre-indication temporaire

Conformément au décret N)2016-1387, du 12 octobre 2016, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, ce certificat est valable trois ans, sous réserve de modification notoire de l'état de santé à partir du/...../.....

Cachet et signature du Médecin



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

autorise, l'Association ORDO'COACH à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photos/vidéos sur l'ensemble des supports de communication Interne et Externe de la Fédération, à titre gracieux.

Date/période :

Dans le cadre du reportage suivant :

Lieu :

Les photos/vidéos pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique...) et intégrées à tout autre matériel de représentation ou de reproduction (photographie, dessin, illustration, peinture, animations...) connus ou inconnus à ce jour.

Elles pourront être exploitées par l'Association ORDO'COACH dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Il est entendu que l'Association ORDO'COACH s'interdit expressément une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation de la personne photographiée.

Toutefois, à tout moment, le signataire pourra suspendre cette autorisation par courrier recommandé auprès de l'Association ORDO'COACH. Toutes autres utilisations que celles précitées, devront être renégociées.

Fait à

Le

La personne photographiée



AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE PERSONNE MINEURE

Je soussigné, NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Père et/ou mère et/ou Tuteur légal du mineur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Autorise, en tant que détenteur de l'autorité parentale, la FF Sports pour Tous et le photographe/vidéaste à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photos/vidéos de mon enfant sur l'ensemble des supports de communication Interne et Externe de la Fédération, à titre gracieux.

Date/période :

Dans le cadre du reportage suivant :

Lieu :

Les photos/vidéos pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique...) et intégrées à tout autre matériel de représentation ou de reproduction (photographie, dessin, illustration, peinture, animations...) connus ou inconnus à ce jour. Elles pourront être exploitées par la Fédération ainsi que ses structures (Comités Régionaux, Comités Départementaux et Clubs) dans le monde entier et pour une durée illimitée. Il est entendu que la Fédération s'interdit expressément une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation de la personne photographiée.

Toutefois, à tout moment, le signataire pourra suspendre cette autorisation par courrier recommandé auprès de la Fédération. Toutes autres utilisations que celles précitées, devront être re-négociées.

Fait à....., le.....
légal de l'enfant

Le représentant



Règlement intérieur de l'association Ordo'Coach

Adopté par l'Assemblée Générale Constitutive du Samedi 10 février 2018

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.

Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association, dont au moins un membre fondateur, préalablement à son agrément. Il est agréé par le Comité Directeur statuant à la majorité de tous ses membres. Le Comité Directeur statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées. Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

La démission doit être adressée au président du Comité Directeur par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

Comme indiqué à l'article 5 et 6 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Comité Directeur, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- ◇ La non-participation aux activités de l'association ;
- ◇ Une condamnation pénale pour crime et délit ;
- ◇ Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion.

La décision d'exclusion est adoptée par le Comité Directeur statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

Votes des membres présents - Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le Comité Directeur.

Votes par procuration - Comme indiqué à l'article 7 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées audit article.

Article 4 – Indemnités de remboursement.

Seuls les administrateurs *et/ou* membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

- ◇ Transports : barème SNCF 2nde Classe ou frais kilométrique à raison de 0.39€ le Km
- ◇ Hébergement : 50€ par nuitée
- ◇ Restauration : 15€ par repas
- ◇ Possibilité d'abandon de ces remboursements et d'en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu art. 200 du CGI).

Article 5 – Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du Comité Directeur de l'association.

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Comité Directeur ou par l'Assemblée Générale Ordinaire à la majorité *simple*.

A :

Le :

Le Président

Le pratiquant